

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du mercredi 16 septembre 2020

19 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET – procuration à monsieur Loïc SZERDAHELYI
Madame Sophie MORLAIX
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du vendredi 26 juin 2020 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 - Point rentrée 2020 (plan de reprise d'activité, effectifs)

Concernant le plan de reprise d'activité et l'ensemble des mesures édictées pour lutter contre la COVID, la directrice de l'INSPE constate les nombreuses évolutions des consignes afin de s'adapter à la situation sanitaire et met en exergue la volonté de la composante de respecter scrupuleusement les règles à appliquer.

Monsieur Gracian DIDIER confirme que l'ensemble des informations sont transmises au fur et à mesure et porte à la connaissance des membres du conseil, la remontée quotidienne mise en place à partir de ce jour des situations avérées de COVID.

Le responsable administratif souligne que si plusieurs cas suspects ont été signalés à l'INSPE, aucun n'a été positif pour le moment.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que les étudiants sont assez respectueux de l'application des règles mises en place.

Le président du conseil, constatant l'absence de questions sur le plan de reprise d'activité et sur l'ensemble des règles édictées pour lutter contre la COVID, donne la parole à madame Lucie CORBIN pour effectuer le point sur les effectifs pour le département MEEF.

La directrice de ce département introduit ses propos en faisant part de sa satisfaction de débiter cette année scolaire en présentiel.

Concernant le résultat au concours pour le 1^{er} degré, madame Lucie CORBIN indique qu'il est un peu meilleur que les années précédentes avec un taux d'admission autour des 50% des étudiants MEEF. Pour le 2nd degré, le taux de réussite par rapport aux étudiants inscrits est très semblable à celui de l'année passée avec une moyenne de 23% mais des taux qui varient beaucoup d'un parcours à l'autre (de 11% pour l'EPS à 100% pour l'Allemand).

Concernant les effectifs, ils sont en légère baisse en master 1 pour le 1^{er} degré. La directrice du département MEEF évoque le problème des préinscriptions qui n'aboutissent pas à des inscriptions administratives. En effet, les étudiants ayant la possibilité de se préinscrire dans plusieurs formations dans différents établissements, il existe une déperdition avérée d'étudiants lors de la phase d'inscription. Pour étayer ses propos, madame Lucie CORBIN signale que le site de Dijon pour le 1^{er} degré connaît des difficultés à remplir sa capacité d'accueil qui est de 100 étudiants alors que 400 candidatures avaient été déposées. Pour la directrice du département MEEF, ouvrir les inscriptions administratives à seulement deux jours de la pré-rentrée, est trop tardif. Cela n'octroie pas un délai suffisant pour compenser les défections.

Monsieur Vincent THOMAS s'étonne un peu de cette difficulté, celle-ci ne s'inscrivant pas dans le sens de l'évolution du calendrier des inscriptions à l'université de Bourgogne. Il souligne que cette année, pour la première fois, 20 000 inscriptions étaient finalisées au 1^{er} septembre.

En raison de la nature même de cette problématique, le président de l'université s'interroge également sur la probable généralisation de ce problème à l'ensemble des universités, et plus particulièrement à toutes les filières sélectives.

Madame Sandrine GARCIA précise rencontrer le même problème pour les inscriptions dans son master.

Madame Elsa LANG RIPERT informe le conseil qu'au niveau national, une baisse des inscriptions en master 1 a été constatée. Cette baisse est un peu plus marquée pour la formation des professeurs des écoles et pourrait résulter de la réforme en cours laissant aux étudiants peu de visibilité sur la formation.

Pour le 1^{er} degré en master 2, madame Lucie CORBIN indique que les effectifs sont en augmentation (317 alternants pour 232 l'année dernière) pour la principale raison que le nombre de postes en Saône et Loire, qui avait diminué l'année précédente, connaît également une augmentation

Dans le 2nd degré, les effectifs de master 1 sont aussi en baisse. Le nombre de stagiaires est stable. La directrice du département MEEF souligne l'augmentation du nombre des étudiants inscrits en master 2 mais qui n'ont pas réussi le concours. Dans cette catégorie, le nombre des étudiants provenant de la filière STAPS est particulièrement important.

Pour dresser l'état des lieux de la rentrée en sciences de l'éducation, la parole est donnée à monsieur Jake Murdoch. Le directeur de ce département mentionne l'ouverture de la 3^{ème} année de licence sur le site de Nevers en faisant part de difficultés concernant l'ajustement des besoins et des charges d'enseignement.

Madame Elsa LANG RIPERT fait part des difficultés de rentrée à l'institut Denis Diderot en raison de changement de personnel à la scolarité et d'un titulaire en arrêt.

Concernant l'IREDU, la directrice de l'INSPE précise que la rentrée se passe bien. Une vingtaine de doctorants sont inscrits et 4 soutenances de thèses sont prévues pour cette fin d'année.

3 - Point institutionnel : nomination d'un nouveau membre

4

Monsieur Norbert PERROT donne la parole au responsable administratif de l'INSPE qui rappelle que les membres du conseil de l'institut désignent trois personnalités conformément à l'article D721-1 3° d) du code de l'éducation.

Suite au dernier conseil d'institut et à la nomination de monsieur Frédéric MUYARD, un membre doit encore être désigné, et plus précisément un homme en raison des règles sur la parité.

Madame Claude VALTAT, au nom de madame la rectrice, propose monsieur Philippe CLAUS, membre du conseil d'administration de la ligue de l'enseignement Bourgogne Franche-Comté et président du bureau de la ligue de l'enseignement Bourgogne Franche-Comté.

En l'absence d'autres suggestions, cette proposition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 - Point d'information relatif à la campagne d'emploi

La directrice de l'INSPE porte à la connaissance des membres du conseil les résultats de l'arbitrage qui est intervenu au mois de juillet. Sur les 4 demandes qui avaient été formulées par l'institut, 3 ont reçu une réponse favorable (un poste de professeur des universités en 6^{ème} section pour le département Denis Diderot, pour le département MEEF un poste de maître de conférence en 70^{ème} et 19^{ème} sections et un poste de PRAG en mathématiques).

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que la seule demande qui n'a pas été acceptée concerne un enseignant-chercheur effectuant des recherches en didactique et qui n'aurait pas pu être rattaché à un laboratoire de

l'université de Bourgogne. Ce dernier point avait été discuté lors du dernier conseil de l'institut en date du 16 juin 2020.

La directrice de l'INSPE exprime son regret quant au refus d'attribution d'un second poste d'ATER pour les sciences de l'éducation. Elle indique que la licence sur le site de Nevers a été ouverte suite à une demande institutionnelle et politique et que cette formation a été ouverte sans moyen supplémentaire.

Le directeur du département des sciences de l'éducation confirme les propos de madame Elsa LANG RIPERT en déclarant qu'à moyen constant, sans recrutement, on continue à ouvrir des formations.

Monsieur Jake MURDOCH énonce le souhait d'une politique de recrutement pérenne.

Madame Emmanuelle PUCÉAT assure que la gouvernance est bien au fait de ce problème et témoigne que certaines composantes rencontrent des difficultés plus importantes avec une moyenne d'heures supplémentaires par enseignant qui devient ingérable.

Monsieur le président de l'université de Bourgogne rappelle que le plan de retour à l'équilibre financier a conduit au gel de 60 postes d'enseignants-chercheurs et d'une vingtaine de postes de BIATSS et que malgré une gestion rigoureuse, il n'a pas encore été possible de dégeler un seul poste. Monsieur Vincent THOMAS certifie que c'est l'objectif à atteindre par l'augmentation des ressources qu'elles soient sur fonds publics ou propres.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne que le nombre de postes gelés au sein de l'INSPE est très important.

5 - Point formation (modifications de fiches filières, réforme MEEF)

5

Au sujet des **modifications de fiches filières**, la parole est laissée à madame Lucie CORBIN qui explicite les 2 changements en master 1 MEEF lettres modernes, impliquant la mutualisation de quelques examens.

Les modifications de fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Avant d'apporter des éléments d'information sur la réforme MEEF, la directrice de l'INSPE porte à la connaissance du conseil un courriel de madame la vice-présidente à la commission formation et vie universitaire, envoyé à l'ensemble des directeurs de composantes, sollicitant de leur part des précisions sur les modalités de contrôle de connaissance au cas où la situation sanitaire se détériorerait.

Monsieur Vincent THOMAS précise que cette demande fait suite aux échanges ayant eu lieu lors de la dernière séance du CFVU ; échanges qui ont conduit à la volonté d'envisager un plan B pour parer à une éventuelle 2^{ème} vague. Monsieur le président de l'université de Bourgogne énonce qu'en raison de l'absence de visibilité sur ce qui va se passer, et bien que la réflexion sur le sujet soit utile, l'élaboration de nouvelles modalités de contrôle de connaissance lui semble prématurée.

Monsieur Norbert PERROT, en appuyant sa réflexion sur les événements de ces derniers mois, considère que l'anticipation ne peut que faciliter les réflexions à venir.

Madame la directrice souligne que l'université peut capitaliser sur son expérience des événements passés, même si elle rejoint monsieur le président de l'université et qu'il semble peu probable de pouvoir reproduire ce qui a été mis en place dans les mêmes conditions.

Concernant la **réforme MEEF**, avant de présenter un calendrier prévisionnel de travail, la directrice de l'INSPE souhaite reprendre certains points de l'arrêté MEEF du 24 juillet 2020 qui pour certains nécessitent encore des éclaircissements.

Relatif aux concours de recrutement, l'arrêté stipule dans son article 6 que les épreuves sont organisées au cours du dernier semestre du cursus de master, et non plus à la fin du master 1. Madame Elsa LANG RIPERT observe cependant que les modalités exactes des épreuves ne sont pas précisées.

L'arrêté apporte également des renseignements sur les stages. Un stage d'une durée de six semaines effectué en cours de la première année de master prendra la forme d'un stage d'observation et de pratique accompagnée. Au cours du master, la formation pourra être organisée en alternance et donnera lieu à un contrat de travail d'une durée de 12 mois consécutifs. Les étudiants qui ne réaliseront pas une alternance devront réaliser une ou plusieurs périodes de stage pour une durée de 18 semaines sur la durée totale du master. La directrice de l'INSPE relève certaines zones d'ombre :

- les stages en responsabilité peuvent-ils être filés et/ou massés ?
- est-ce que tous les étudiants en 2^{ème} année de master auront la possibilité d'obtenir un stage en responsabilité avec un contrat à tiers temps ?

Concernant le continuum de formation, madame Elsa LANG RIPERT remarque l'absence de précisions sur le dispositif de formation, prévu par l'arrêté, pour les fonctionnaires stagiaires suite à la réussite au concours.

La directrice de l'INSPE s'interroge également sur la période de transition où une seule et même formation sera régie par des dispositions de 2 arrêtés différents.

Madame Lucie CORBIN soumet l'idée de ne pas faire coexister les 2 maquettes (correspondant à l'ancien et au nouveau dispositif) sur les mêmes sites et s'interroge sur la régularité de ce fonctionnement.

Madame la rectrice indique que ce problème de régime transitoire est récurrent au sein de toute réforme. Madame Elsa LANG RIPERT soulève le problème de l'accréditation si les maquettes reprennent les deux dispositifs et nécessitent donc une double accréditation.

Madame Emmanuelle PUCÉAT évoque la possibilité de passer par le biais de parcours dans les fiches filières qui pourront ne plus être ouverts après la période transitoire et qui permettent ainsi de ne présenter qu'une seule et même maquette.

6

Monsieur Frédéric MUYARD prône le pragmatisme et indique que l'accréditation est principalement fondée sur les structures et les objectifs et non sur le détail des maquettes. Pour le directeur de l'INSPE de Franche-Comté, il faut principalement garantir un contenu de qualité et donc la meilleure formation possible pour les étudiants et les stagiaires.

La directrice de l'INSPE présente ensuite le calendrier prévisionnel pour la construction des maquettes de formations. Regroupant l'ensemble des différentes phases d'élaboration, les travaux se répartissent sur une durée de 6 mois. Ce délai, repris par l'ensemble du réseau des INSPE, est primordial afin d'aboutir à un travail de qualité. Madame Elsa LANG RIPERT précise que le terme prévu en février 2021 ne pourra être tenu que si les différentes inconnues sont levées très rapidement. Elle spécifie également que le travail sera encore important après le mois de février avec, entre autres, la réflexion sur l'évaluation par compétences, l'approfondissement du contenu des fiches filières et du livret de formation.

Madame Claude VALTAT rappelle que lors de la précédente phase d'accréditation, un entretien intermédiaire en visioconférence avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) avait permis d'ajuster le dossier avant son dépôt et demande si une réunion identique ne pourrait pas se tenir à moyen terme.

La directrice de l'INSPE fait part de tout son intérêt pour une réunion de ce type et mentionne que la demande a déjà été soumise.

Madame la rectrice propose de relayer et d'appuyer cette demande de visioconférence.

La directrice de l'INSPE sollicite l'avis des membres du conseil sur le calendrier présenté.

Madame la rectrice exprime son contentement de l'existence d'un tel calendrier qui jalonne l'avancée des travaux.

6 - Point financier (sorties d'inventaire, conventions)

La parole est donnée à monsieur Gracian DIDIER pour présenter le point sur les sorties d'inventaires. Il s'agit de 3 ordinateurs implantés sur le site du Chalon sur Saône. Le vote du conseil de l'institut est requis avant d'être d'entériné par le conseil d'administration de l'université.

Les sorties d'inventaire sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Madame Lucie CORBIN présente la convention NSI : convention passée avec le rectorat pour la mise en place en 2020-2021 d'une formation universitaire destinée aux professeurs du secondaire dispensant l'enseignement "Numérique et sciences informatiques".

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

La dernière convention soumise ce jour au vote est celle passée entre l'agence nationale de la recherche (ANR) et l'IREDU ayant pour objet le « développement d'une méthode d'étude de l'impact des laboratoires d'excellence, initiatives de d'excellence et initiatives d'excellence en formations innovantes ».

Cette convention est **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Le responsable administratif énonce que deux dons habituels de partenaires institutionnels de l'INSPE doivent être validés par un vote du conseil. Il s'agit d'un don d'un montant de 1 700 € de la GMF et d'un second de 200 € de la MAE.

Ce dernier point est **validé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7

En l'absence de question diverse, monsieur Loïc SZERDAHELYI prend la parole pour informer les membres du conseil de la publication du numéro de Genre Éducation Formation (GEF), intitulé "Mixité, égalité et pratiques en éducation physique et sportive" et accessible en ligne : <https://revuegef.org/numero/4>

Ce numéro rassemble des contributions issues du colloque MEPEPS organisé en 2018 à l'ESPÉ de Dijon, avec la collaboration d'étudiant-e-s de master 2 MEEF 2nd degré, dans le cadre d'un séminaire de recherche transversal puis disciplinaire sur la thématique.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil de l'institut lève la séance à 11h30.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

